

Aurora Pipe Line Company:—Fin

ment, 226-227, 243-244; la proposition d'amendement est rejetée par le vote de 8 contre 139, 244; adoption de la motion principale par le vote de 140 contre 7, 244-245; 2^e lecture et renvoi au comité permanent des chemins de fer, des canaux et des lignes télégraphiques, 245; rapport du comité, 281; comité plénier, 324, 352, 356, 403, 447, 496, 554, 600, 804 (avec un amendement); 3^e lecture, 804; adoption au Sénat des amendements de la Chambre, 812; sanction royale (le 13 juillet 1961), 853.—9-10 Élisabeth II, chapitre 71, Statuts du Canada, 1960-1961.

Autair Helicopter Services Limited:

Voir Commission des transports aériens.

Automobiles:

Droits de douane ou taxes auxquels sont assujéties les pièces d'automobiles importées des États-Unis au Canada: dépôt de la réponse à un ordre de la Chambre (Question n° 433 en date du 10 août 1960), 15.—Doc. parl. n° 179.

Documentation recueillie par le directeur des enquêtes et des recherches, au sujet de la distribution et de la vente d'huiles, de graisses, d'antigel, d'additifs, de pneus, de piles et d'accessoires d'automobiles et de produits connexes: adresse (*Avis de motion n° 143)—M. Howard, et dépôt immédiat de la réponse, 688.—Doc. parl. n° 73*n* (*imprimé*).

Voir aussi Commissions royales.—Enquêtes sur les coalitions.

Autorisation de travail:

Valeur estimative et coût réel de chaque autorisation de travail énumérée dans le document parlementaire numéro 170A: ordre de la Chambre (Question n° 80)—M. Argue, 186; dépôt de la réponse, 318.—Doc. parl. n° 163*e*.

Aveugles:

Rapport sur l'administration des allocations aux aveugles pour l'année terminée le 31 mars 1960 (textes français et anglais), 178. Doc. parl. n° 95 (*imprimé*).

Aviation royale du Canada:

Personnes de l'ARC touchant une solde spéciale d'envolée: ordre de la Chambre (Question n° 228)—M. Argue, 604; dépôt de la réponse, 614.—Doc. parl. n° 89*a*.

Voir aussi CF-100.

Avis de motions déposés par des députés:

Voir Résolutions présentées par des députés.

Avis de motions portant production de documents, rejetés par la Chambre:

Voir Production de documents.

Avoué parlementaire:

Loi ayant pour l'objet d'établissement du poste d'avoué parlementaire et régissant la taxation des frais.—Bill C-64: présentation—M. Peters, et 1^{re} lecture, 212.